

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 16 décembre 2020  
Convocation en date du 10/12/2020

**Présents** : Mr F LE GALL, Mr R PREVOST, Mr J-L LOQUET, Mme V BOMY, Mme C BRAULLE, Mr J-P HENON, Mme D HENRY, Mr B LENTIEUL, Mr F LHIRONDELLE, Mr R MERIAUX, Mr N PANNEQUIN, Mr J-Y REISENTHÉL, Mr L TOURMAN, Mr S WATEL.

Absent excusé : Mr Pierre LECLERCQ : (procuration à Mr R MERIAUX),  
Secrétaire de séance : Mr R PREVOST

## **1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 01/10/2020.**

Concernant les questions diverses, Mr LOQUET fait remarquer que dans la partie travaux de l'église, il est noté que le montant des vitraux s'élève 15 000,00€ alors qu'il est de 45 000,00€.

L'erreur a été rectifiée.

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité

## **2 : Délibération pour la demande de subvention au titre des amendes de police**

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition de ce produit pour l'opération suivante :  
Sécurisation des RD 246 et 215.

L'obtention d'une subvention étant toutefois subordonnée à la présentation d'un dossier d'avant-projet avec devis à l'appui,

Il propose en conséquence à l'assemblée d'approuver cet avant-projet d'un montant total :

➤ de 58 710.00€HT à couvrir au moyen de l'aide financière de l'état.

L'assemblée, après délibération accepte à l'unanimité.

APROUVE l'opération et adopte le devis d'un montant total HT de 58 710.00€

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental une aide financière au titre des amendes de police.

## **3 : Délibération décisions budgétaires : autorisation de dépenses budget primitif 2020**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Il est rappelé à l'Assemblée que l'article L. 1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, le Maire peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire, dès le 1er janvier 2021 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non objet d'autorisations de programme dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que l'adoption du prochain budget est programmée début mars 2021 ;

CONSIDERANT la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition ;

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2021 et jusqu'au vote du prochain budget.

#### **4 : Actualisation de la tarification assainissement**

Mr le Maire fait part au conseil municipal de la note explicative de Mr BOUCLET président du SIRB, concernant l'augmentation de la redevance assainissement.

#### **Explication :**

« Les délégués du SIRB ont été amenés, lors de la dernière réunion du comité, à voter une augmentation de la redevance assainissement de 27%. Ce qui entraînera une augmentation globale de la facture (Eau+ Assainissement) de 14%. L'incidence, pour la majorité des abonnés, sera d'environ 40 € par an.

#### **Pourquoi une telle augmentation ?**

*Le Syndicat a réalisé, en peu de temps, des investissements nombreux sur notre territoire. Toutes nos communes sont aujourd'hui desservies ! Ces investissements ont nécessité des emprunts bancaires et des avances remboursables de l'Agence de l'eau. Jusqu'en 2016, l'écrêtement de la commune de Bonningues*

*(162 000€ annuels) a permis de faire face à ces dépenses et de maintenir une trésorerie satisfaisante. Aujourd'hui nous remboursons aux banques une annuité de 191 631€ et 96 156€ à l'agence de l'eau. Soit, au total près de 288 000€. A ces dépenses, il convient d'ajouter les dépenses d'énergie 57 000€, l'achat de petits équipements 20 000€, l'entretien des réseaux et stations d'épuration 85 000€, Les travaux pour les particuliers (branchements neufs) 25 000€, les analyses de boues 13 000€, les taxes diverses 6 000€, les salaires 85 000€.*

**Les charges annuelles s'élèvent donc à 579 000€.** Les ressources Redevances des abonnés 413 000€, Les travaux aux particuliers 25 000€, Les participations pour l'assainissement

*25 000€. Les aides de l'Agence de l'eau 20 000€. **Les ressources s'élèvent donc à 483 000€.** L'excédent diminue donc chaque année de 96 000€. Et, en conservant l'ancienne tarification, il serait proche de 0 fin 2021.*

*L'augmentation de 27 % entraîne une recette supplémentaire de 125 000€. Il nous reste donc entre*

*30 000 et 40 000€ pour les investissements nouveaux. Cela n'est pas excessif. Voilà, en résumé, les explications qui nous ont conduits à prendre cette décision. Quelques comparaisons avec nos voisins, concernant l'assainissement. Somme payée par les abonnés et qui revient à la collectivité pour 120 m<sup>3</sup> (facture type de référence nationale). On ne parle pas des différentes taxes. SIRA 246€, ARDRES 388€, GUINES 308€, BREMES 357€, CAFFIERS 372€, MARQUISE-RINXENT 540€, FERQUES, RETY, WISSANT, AUDRESSELLES, AUDINGHEN 420€, SIRB (après augmentation) 228€. Les normes et contrôles qui sont imposés entraînent des dépenses toujours plus élevées. L'assainissement, comme les déchets, coûte cher. Je tiens à remercier tous les délégués pour la décision qu'ils ont prise. Ce n'est jamais facile de voter une augmentation qui touche nos concitoyens, eux qui nous ont élus. Mais c'est faire preuve de responsabilité pour maintenir un service de qualité, à un tarif qui reste malgré tout raisonnable »*

## **5 : Arrêté modificatif portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'arrêté modificatif portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales.

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Sont nommés pour la commune de Saint-Tricat :

Conseiller Municipal : **Mr HENON Jean-Pierre.**

Délégué de l'Administration : **Mr HENRY Joël.**

Délégué du TGI : **Mr EECKOUTE Christian.**

## **6 : Questions diverses**

### **Travaux école :**

**Mr le MAIRE :** le bardage au niveau du pignon de l'école est terminé et nous sommes dans l'attente de la subvention FARDA.

### **Ecole numérique :**

**Mr le MAIRE :** deux tableaux numériques ont été installés dans les classes de Mme EVRARD et Mme CARON, un rétroprojecteur dans la classe maternelle de Mme DETRES avec des outils pédagogiques. Les enseignantes sont très satisfaites de ce nouvel outil de travail, les enfants sont très contents également.

Nous avons eu la réponse de l'Education Nationale concernant la prise en charge d'une partie de cet investissement d'un montant de 13 000,00€, 50% de la dépense sera prises en charge par l'Etat.

Une remise des prix a été organisée hier en petit comité, pour que les enfants puissent recevoir leurs livres de prix, en juin la kermesse habituelle et la remise des prix de fin d'année n'ont pas eu lieu en raison de la crise sanitaire.

Les 2 enfants rentrés en 6ème au mois de septembre, recevront également leurs livres de prix dans la semaine.

### **Les colis de Noël :**

79 colis de Noël seront distribués la semaine prochaine, le mercredi 23 décembre. 2 colis sont distribués dans l'année au printemps et à Noël pour les personnes de 70 ans et les personnes vivant dans la précarité.

### **La cérémonie des vœux 2021**

**Mr le MAIRE :** la cérémonie des vœux 2021 n'aura forcément pas lieu cette année, comme dans toutes les communes, je suis en train de préparer un courrier pour faire le point sur l'année écoulée, il sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

### **Les travaux de l'église :**

**Mr LOQUET :** la 2ème tranche qui concerne la Nef est en cours et devrait s'achever bientôt, le plafond a été démonté pour réaliser les vitraux, le 2ème vitrail qui va retrouver sa taille initiale côté sud n'a pas encore été fait, viendra ensuite le revêtement de l'intérieur de la Nef le cœur et la sacristie. Nous attendons l'étude technique pour lancer l'appel d'offre pour le cœur et la sacristie, une réunion avec l'architecte est prévu vendredi prochain. Sur l'ensemble des deux tranches, la dépense totale s'élève à 526 000,00€, nous avons obtenu des subventions à hauteur de 50%, 30% par le Département et 20% par la Région.

Pour la tranche suivante, si l'on dépasse une certaine somme, la partie subvention Région est susceptible d'augmenter.

Pour la dernière partie de travaux qui concerne le bas de la tour, j'ai inscrit l'église sur le site « Mission

patrimoine Stéphane BERN » c'est un très gros morceau et la commune ne pourra pas assurer seule le financement de ces travaux.

**Mr WATEL** : concernant le plan de relance, va-t-on envisager de faire des demandes de subventions dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments ? Apparemment des subventions pourraient être attribuées à condition de faire des dossiers avant le 31 décembre 2021, on en avait parlé dans les professions de foi, par contre les délais sont assez courts.

**Mr LE MAIRE** : dans les bâtiments communaux il resterait la salle polyvalente et peut-être la mairie, en ce qui concerne l'isolation et le changement du système de chauffage, cela reste intéressant à regarder mais il faut du temps.

**Mr WATEL** : qui installe les illuminations de Noël, est-ce de la location ?

**Mr le MAIRE** : tout le matériel appartient à la commune, on achète, on répare, la pose et la dépose sont réalisées par l'entreprise Eiffage Energie.

**Mr MERIAUX** : juste une question, on en avait déjà parlé avec Nicolas sur l'engagement qu'on avait pris de reboiser la commune, j'ai vu passer une subvention, dans le cadre du plan "un million d'arbres en Hauts-de-France", avec une prise en charge à 90%,

**Mr LOQUET** : il fallait le faire pour fin août.

**Mr MERIAUX** : on peut le renouveler jusqu'en 2023, pour les plantations réalisées en 2020, l'idéal c'est d'embarquer des associations et notamment des écoles, voir si l'on peut faire quelque chose.

**Mr LOQUET** : On a déjà un projet prévu avec Grand Calais, pour faire un verger, ce sont eux qui devraient assurer la plantation, avec Nicolas on a déjà repéré des emplacements, cela se ferait aussi en association avec les écoles.

**Mr MERIAUX** : il faudrait regarder, parce qu'il y a une commune qui a bénéficié de 11 000,00€ pour planter des larmes de paillage avec les tuteurs etc...

**Mr PANNEQUIN** : est-ce qu'on pourrait faire un petit groupe de travail pour en parler.

**Mr MERIAUX** : on en rediscutera.

**Mr le MAIRE** : On peut lancer des opérations comme ça, mais derrière il doit y avoir un suivi, il faut élaguer, s'occuper des arbres fruitiers. Il faudrait se projeter plus dans le temps, parce ce qu'après il faudra gérer, on a déjà du mal à faire intervenir les services qui s'occupent d'entretenir les chemins de randonnées, je vous rappelle que nous n'avons qu'un employé municipal, il faut y aller doucement, ce n'est pas dire non ! mais on doit faire attention et mesurer les conséquences.

**Mr PANNEQUIN** : il y a quand même du participatif, les administrés peuvent aussi aider à l'entretien, en organisant des chantiers participatifs, dans les communes on entend toujours ce discours-là, s'arrêter à l'entretien, la taille d'arbustes oui il faut la faire régulièrement mais ce n'est pas insurmontable.

**Mr le MAIRE** : je ne suis pas contre, bien au contraire, mais il faut voir les choses comme elles sont, ne pas lancer des opérations difficiles à maîtriser par la suite.

**Mr PANNEQUIN** : on pourrait voir avec des agriculteurs, ils ont des outils pour le faire.

**Mr le MAIRE** : les agriculteurs ont leurs problèmes, leurs difficultés, on leur demande beaucoup aussi en matière de ruissellement, d'inondation, il y a des projets en cours notamment rue du Marais pour améliorer les écoulements d'eau, il y a des travaux à faire à ce niveau-là, travailler avec Grand Calais, le Département, la chambre d'agriculture, les agriculteurs et les riverains, mais malheureusement il faut des années pour faire avancer ces dossiers-là, il faut faire des fascines, des diguettes mais il faut que tout le monde soit d'accord .

La séance est levée à 20h